

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2019-279

Adoption du règlement R-2019-279 (Règlement modifiant le règlement de lotissement R-2009-115 afin de permettre la copropriété divise de type horizontal ou de type vertical pour les usages autres que résidentiels)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-279 modifiant le règlement de lotissement R-2009-115 afin de permettre la copropriété divise de type horizontal ou de type vertical pour les usages autres que résidentiels, a été adopté le 15 octobre 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

Le règlement R-2019-279 fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de La Mitis le 28 novembre 2019.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 4 DÉCEMBRE 2019

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 4 décembre 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier